Annexe n°6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20230405-DE82023_028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2023

Classement de voiries

Notice explicative

1 Contexte législatif de la procédure

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du Conseil Municipal. Toute décision de classement / déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

La Loi nº 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La nécessité de recourir à une enquête publique repose donc sur deux critères d'appréciation :

• si les classements, mais surtout les déclassements, ont pour conséquence la non affectation, partielle ou totale, de la voie à la circulation générale ;

• lorsque les droits d'accès des riverains sont mis en cause (suppression, restriction d'accès par exemple).

Par ailleurs, la procédure est dispensée d'enquête publique préalable dans certains cas particuliers:

• classement d'une voie communale en route nationale, déclassement d'une route nationale (articles L 123-2 et L 123-3 du code de la voirie routière)

• modification de voirie lors d'opérations d'aménagement foncier rural (article L 121- 17 du code rural et de la pêche maritime)

• mutations domaniales entres collectivités publiques, utiles dans le cadre d'opérations d'urbanisme (article L 318-1 du code de l'urbanisme)

Les classements des chemins ruraux en voies communales qui font l'objet de ce dossier seront prononcés par délibération du Conseil Municipal, sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause.

2 Procédure envisagée

Etablissement du dossier technique

- Notice explicative de la démarche
- Pièces techniques (plans et tableau des caractéristiques techniques des différentes voies)

↓

Délibération du Conseil Municipal

↓

Publication ou affichage

↓

Transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour modification cadastrale

↓

Modification du tableau de classement de la voirie communale

Si la procédure de classement/déclassement n'est pas soumise à enquête publique, la décision est prise par délibération du conseil municipal. La commune prépare un dossier à soumettre à délibération du conseil municipal. Ce dossier comprend au minimum une notice explicative du projet, l'identification des voies concernées ainsi que leurs caractéristiques physiques. Le Conseil Municipal statue sur l'opportunité de la démarche de classement /déclassement par délibération.

En vertu de l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune n'a pas l'obligation de transmettre la délibération du conseil municipal au préfet pour contrôle de légalité. Elle est exécutoire à compter de sa publication ou affichage. Une copie de la délibération du Conseil Municipal ainsi que du dossier technique est transmis au service du cadastre pour modification cadastrale. Il suffit que le dossier transmis au service du cadastre précise l'emprise exacte de la nouvelle voie communale ainsi que sa dénomination officielle.

Les actes de transfert de propriété, le cas échéant, doivent être passés parallèlement, et publiés au fichier immobilier (Conservation des hypothèques).

3 Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Le tableau de classement unique des voies communales doit être mis à jour suite à la décision de classement de nouvelles voies ou de déclassement de voies existantes. Ce tableau représente l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal. Il doit être mis à jour suite à chaque décision prise par le Conseil Municipal de classement de nouvelles voies ou de déclassement de voies existantes.

Le tableau de classement unique des voies communales doit distinguer :

• Les voies communales à caractère de chemin, en principe désignées par un numéro mais elles peuvent également recevoir un nom ;

• Les voies communales à caractère de rue, en principe désignées par un nom mais elles peuvent également recevoir un numéro ;

• Les voies communales à caractère de place ouverte à la circulation publique, en principe désignées par un nom.

4 Identification des parcelles qui seront incorporées dans le domaine public

Nom de la rue / localisation	N° de la parcelle	Contenance	Mètre linéaire de voirie
Rue Berthe Morisot	BH 449 BH 451 BH 452	08 a 41 ca 06 a 74 ca 01 a 85 ca	140 ml
Chemin de Caramède	BH 448	00 a 32 ca	Néant
Rue Alphonse Daudet	AZ 165 AZ 166 AZ 167 AZ 168 AZ 169	02 a 82 ca 00 a 18 ca 02 a 06 ca 02 a 06 ca 03 a 55 ca	173 ml
Nom de la rue / localisation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point déterminé		Mètre linéaire de voirie
Chemin de Canfier	De l'avenue Aristide Briand au groupe scolaire		228 ml
Chemin de Canfier	De l'avenue Jean Giono au canal de Carpentras		443 ml
Chemin de la Gare	Du chemin du Déversoir à l'avenue de la Gare		672 ml
Chemin de la folie	Du chemin du Déversoir au chemin de l'Escanson		800 ml
Chemin du Moulin	De l'avenue Albert Camus au chemin Albert Camus		492 ml
Chemin de l'Escanson	Du chemin de Caramède au chemin de la Folie		302 ml
Chemin du Carraire	De la route des Alpes à la limite de l'agglomération		181 ml
Chemin des Cléments	Du chemin de la Folie au chemin de la Gare		172 ml
Chemin des Peupliers	Du chemin de la Folie au chemin de la Gare		151 ml
Chemin du Déversoir	Du chemin de la Folie au chemin de la Gare		200 ml
Total ml de voiries à classer			**3 954 ml**

Rue Berthe Morisot et chemin de Caramède

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 24/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

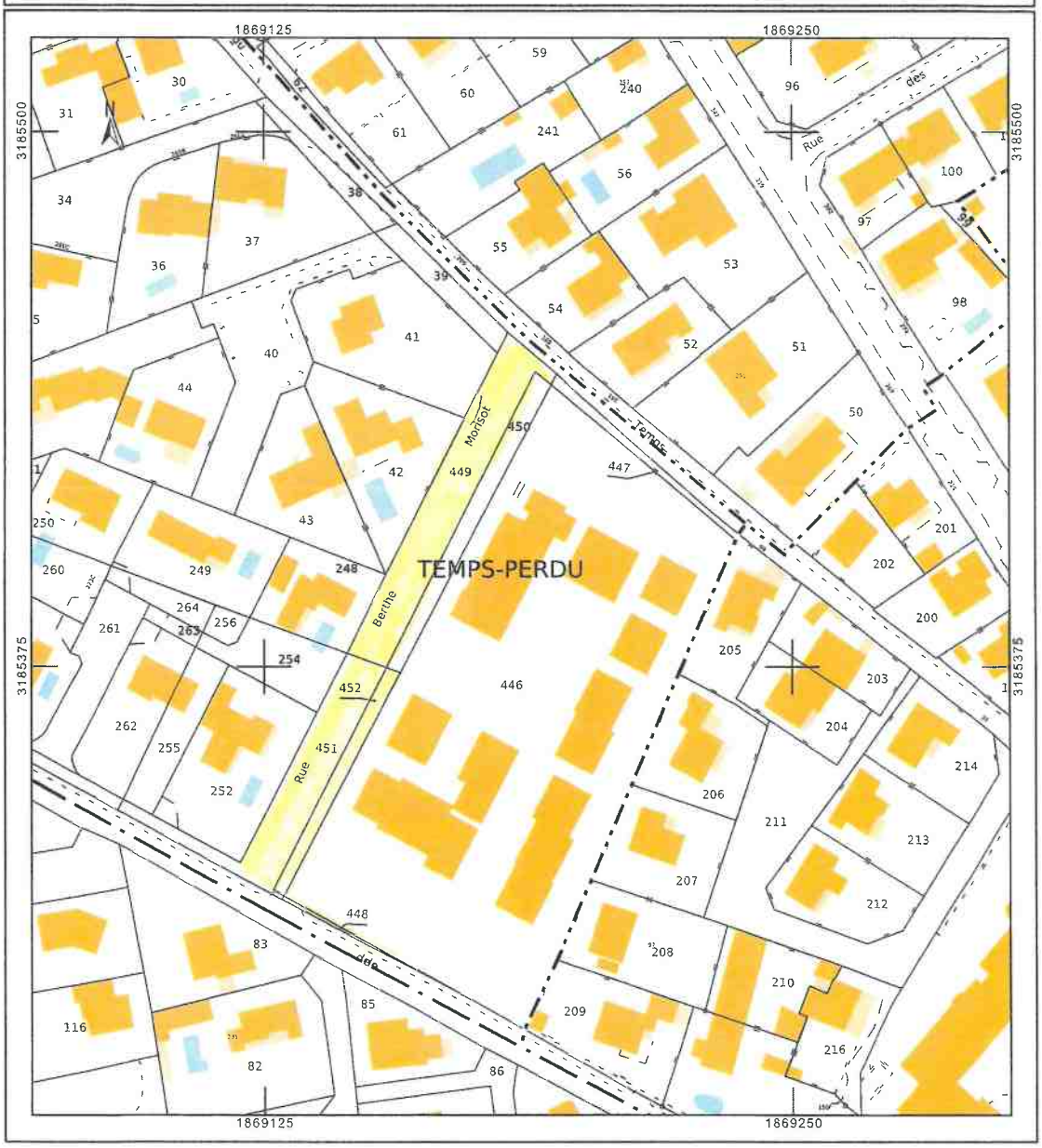

Rue Alphonse Daudet

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

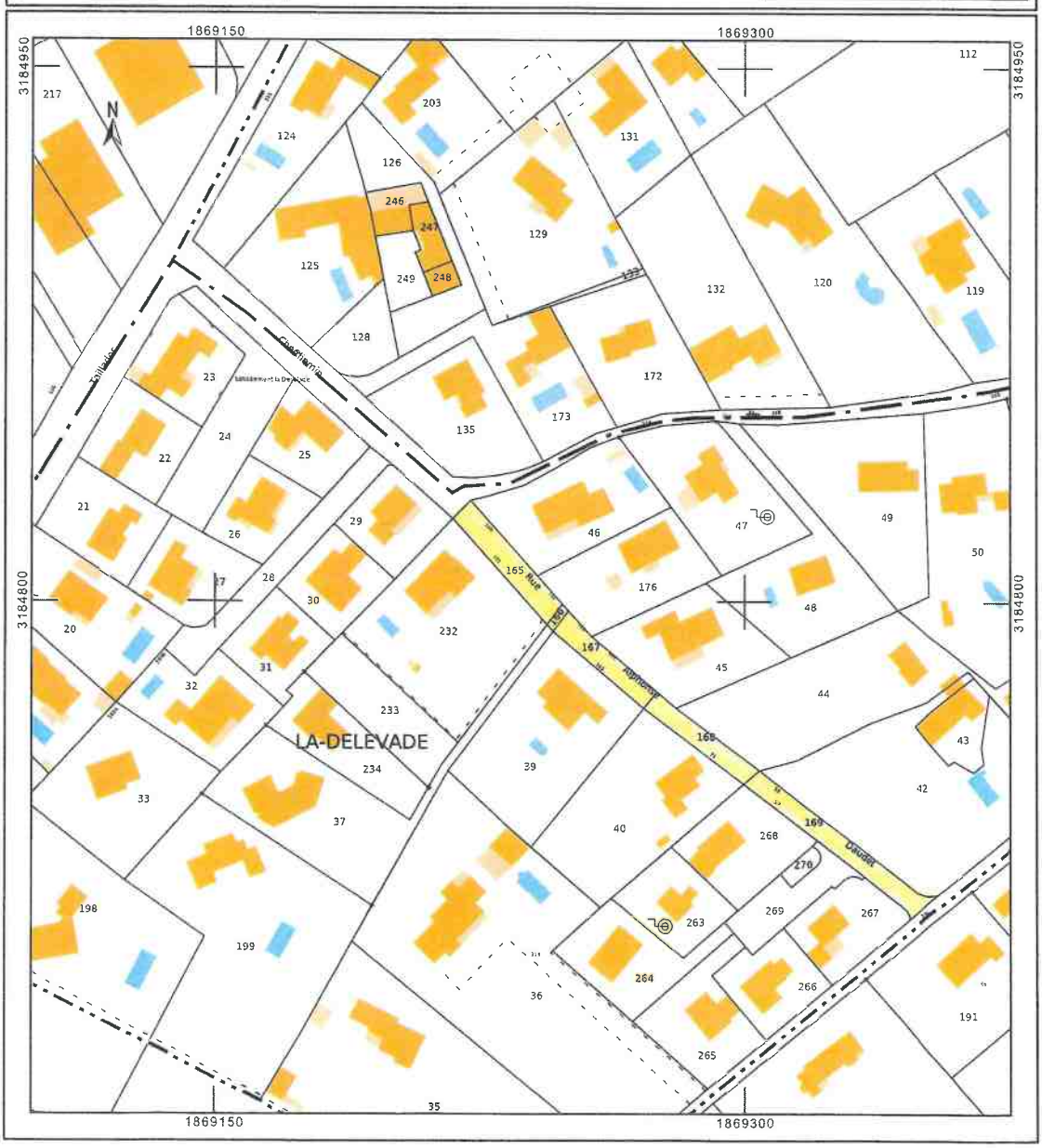

Chemin de Canfier

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin de Canfier

De l'avenue Aristide Briand au groupe scolaire

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

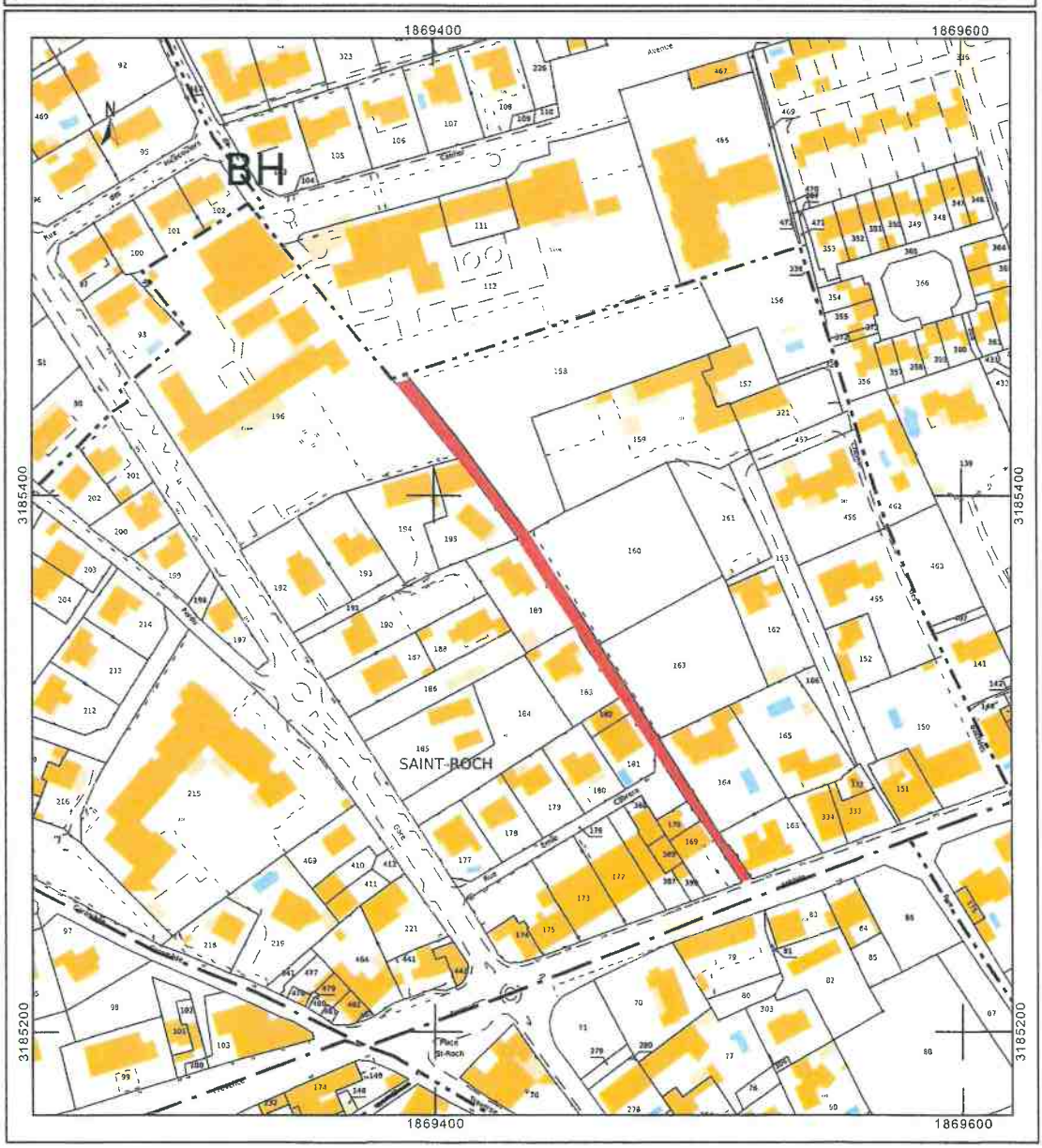

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin de Canfier

De l'avenue Jean Giono au canal de Carpentras

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

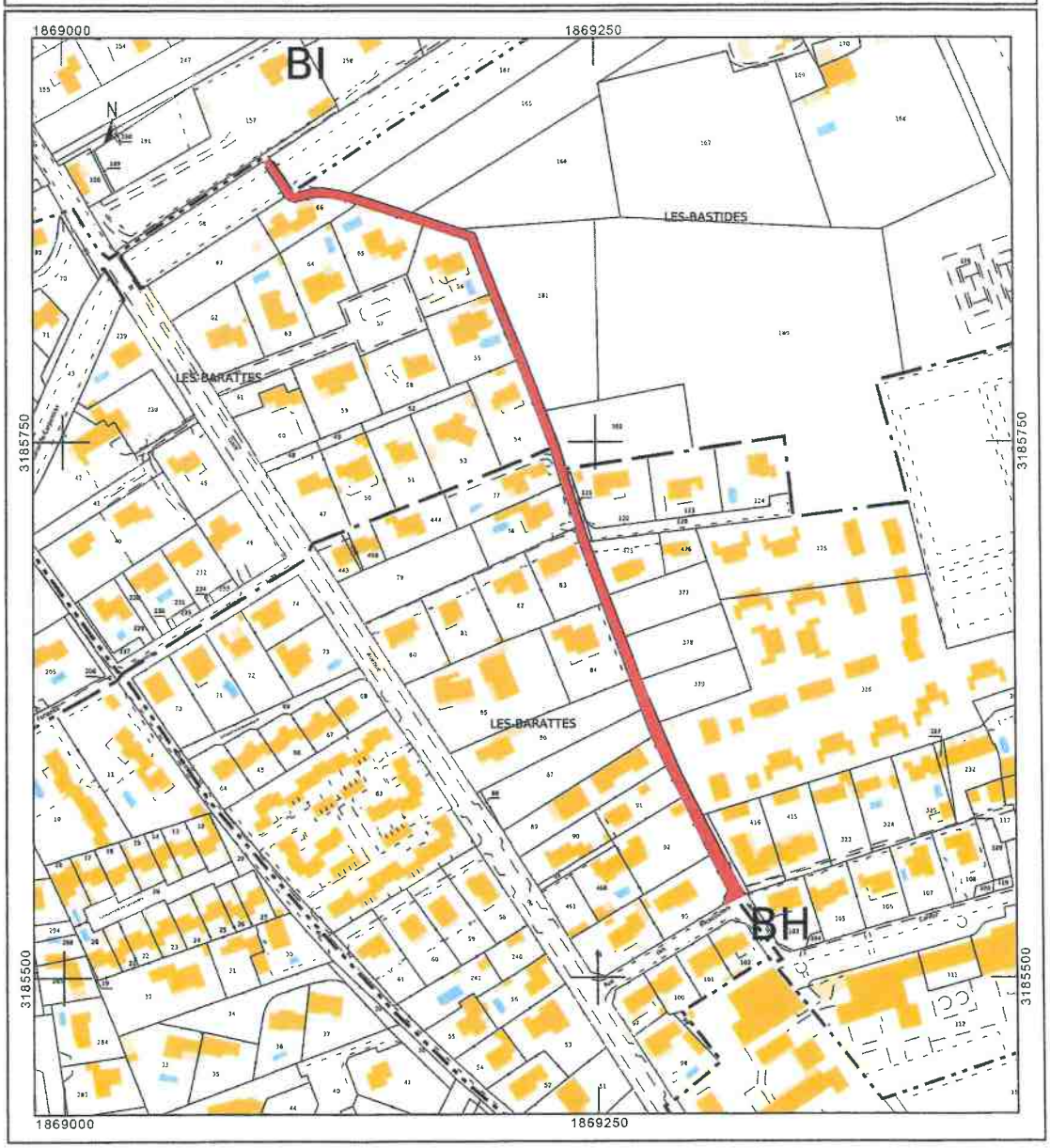

Chemin de la Gare

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin de la Gare

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

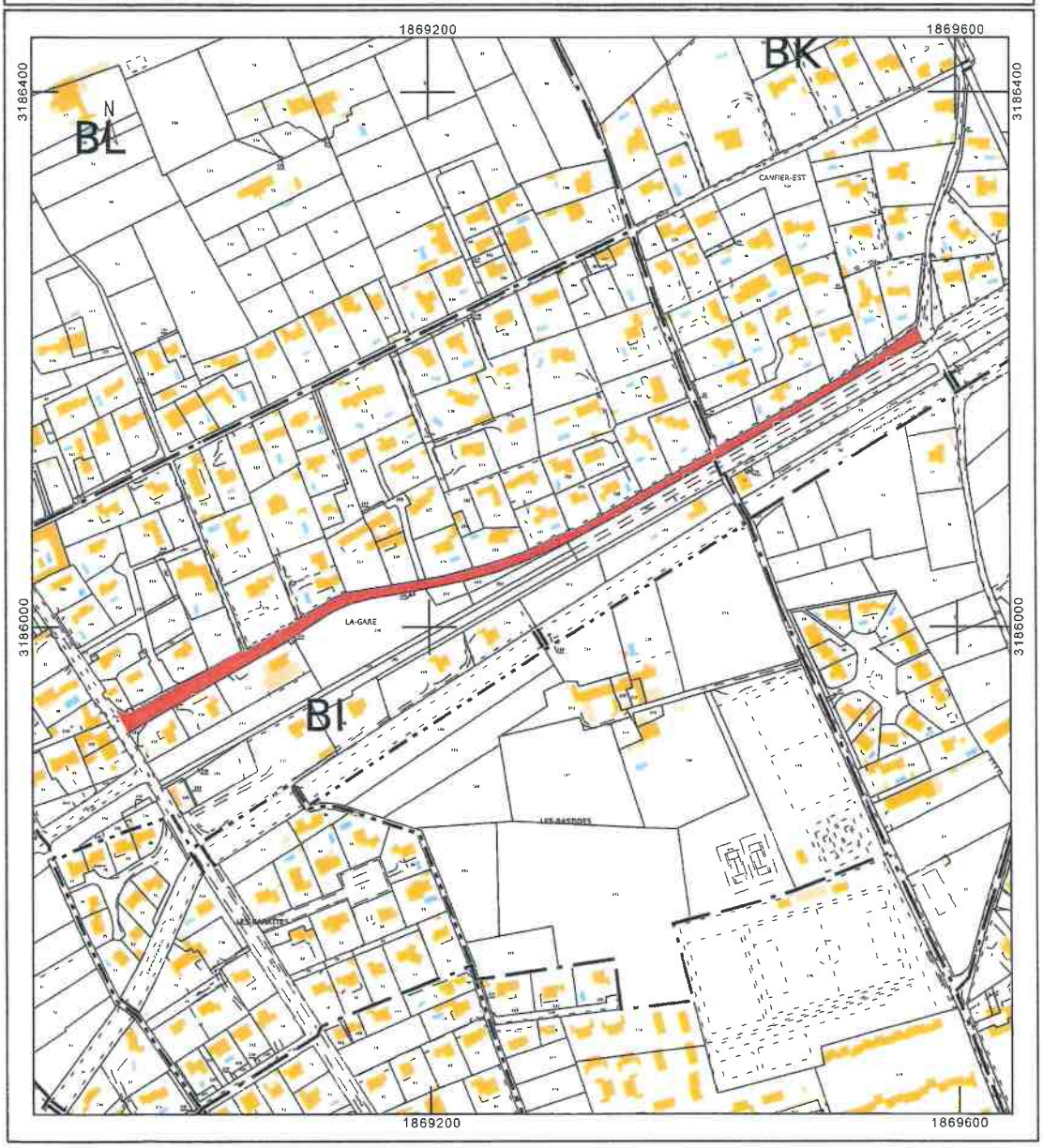

Chemin de la Folie

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin de la Folie

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

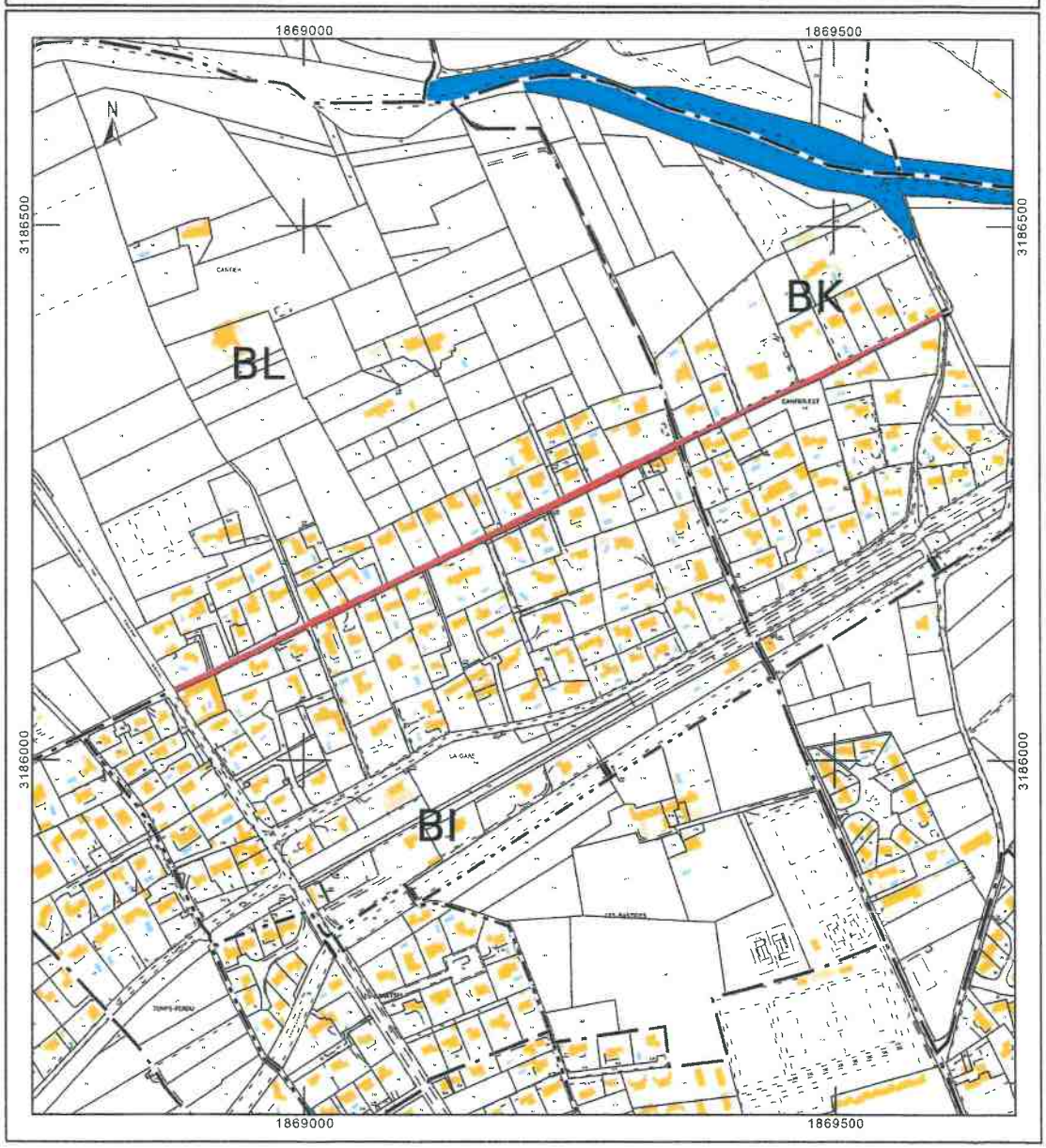

Chemin du Moulin

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 02/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin du Moulin

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

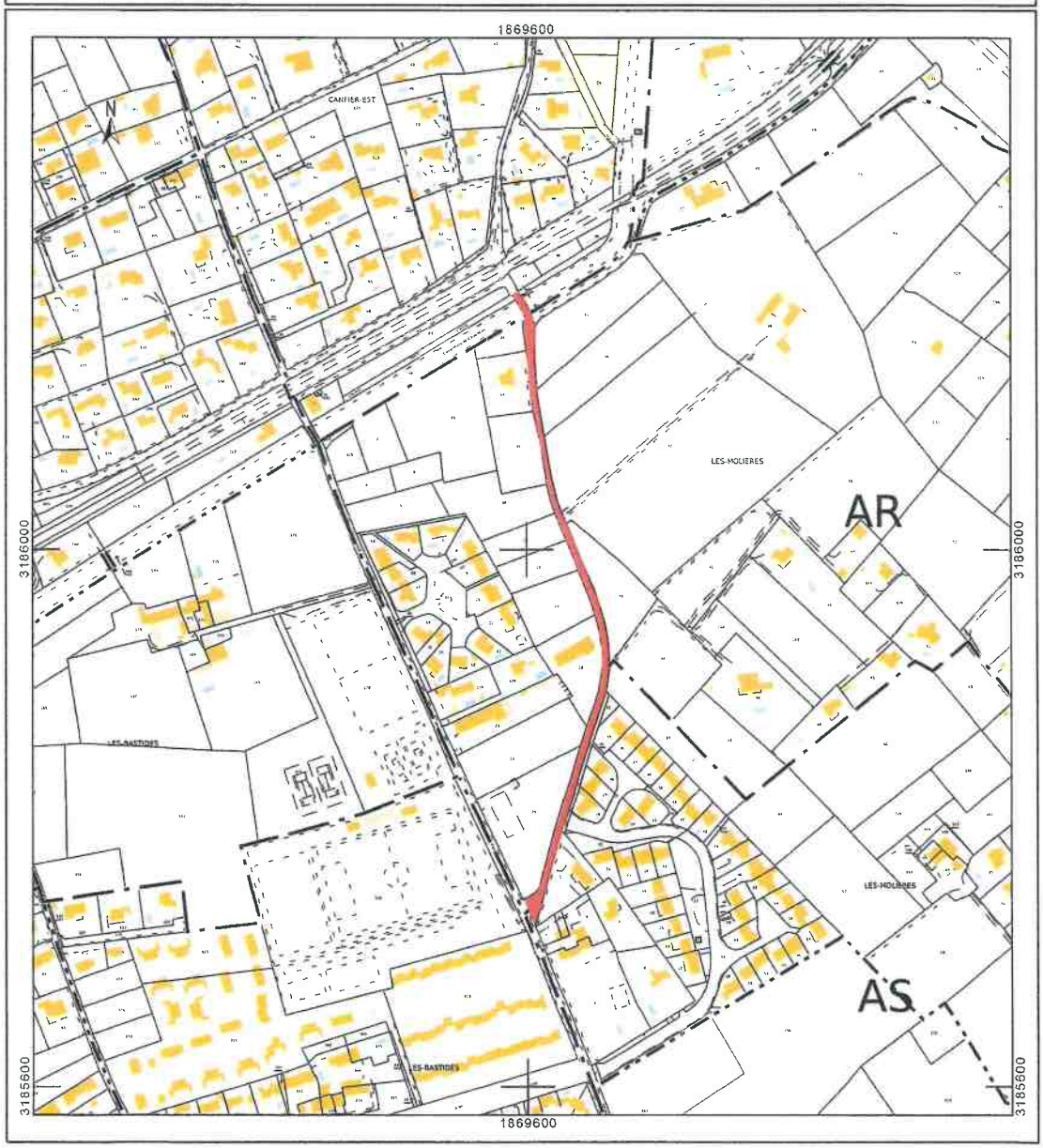

Chemin de l'Escanson

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin de l'escanson

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

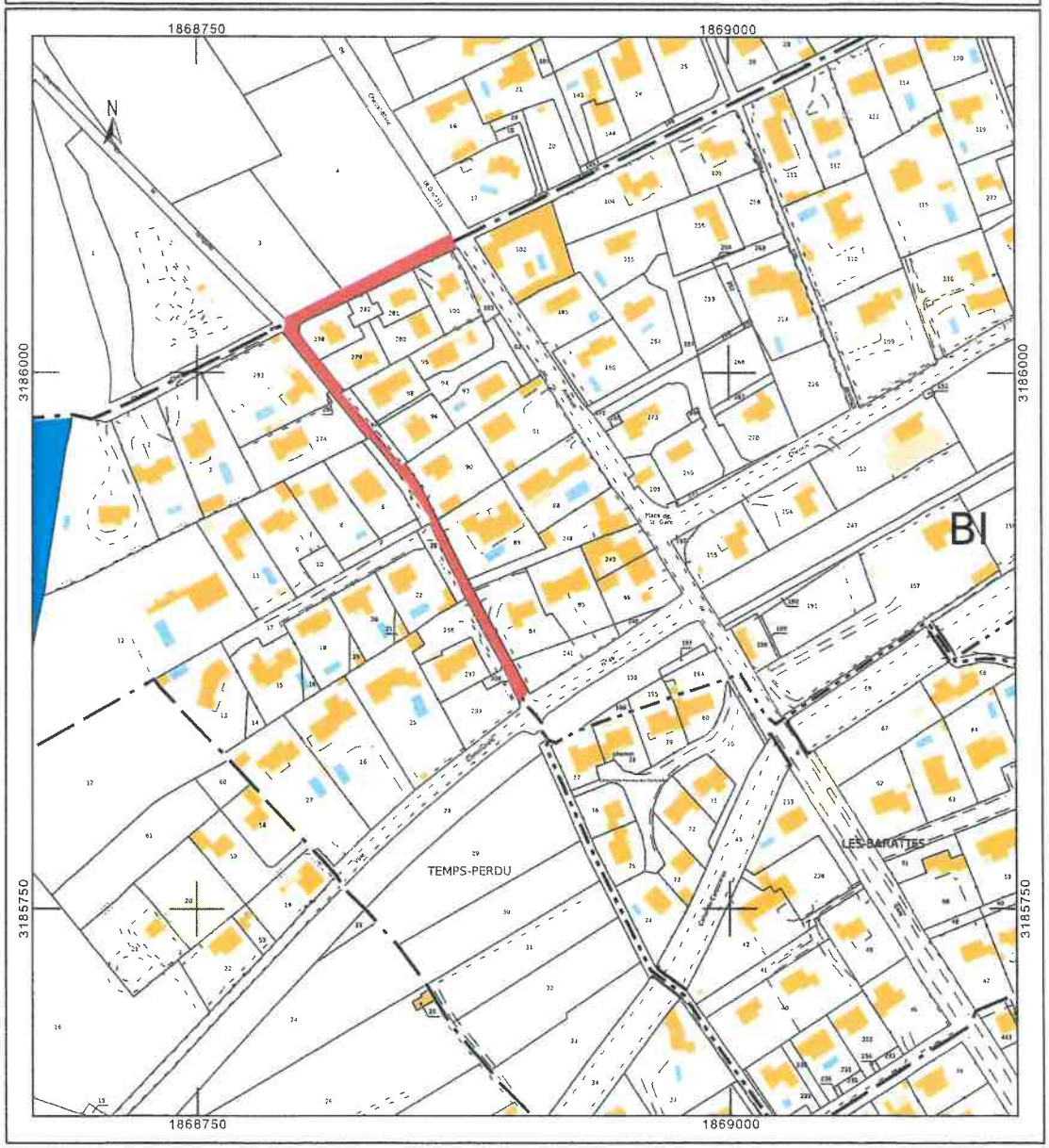

Chemin du Carraire

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin du Carraire

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

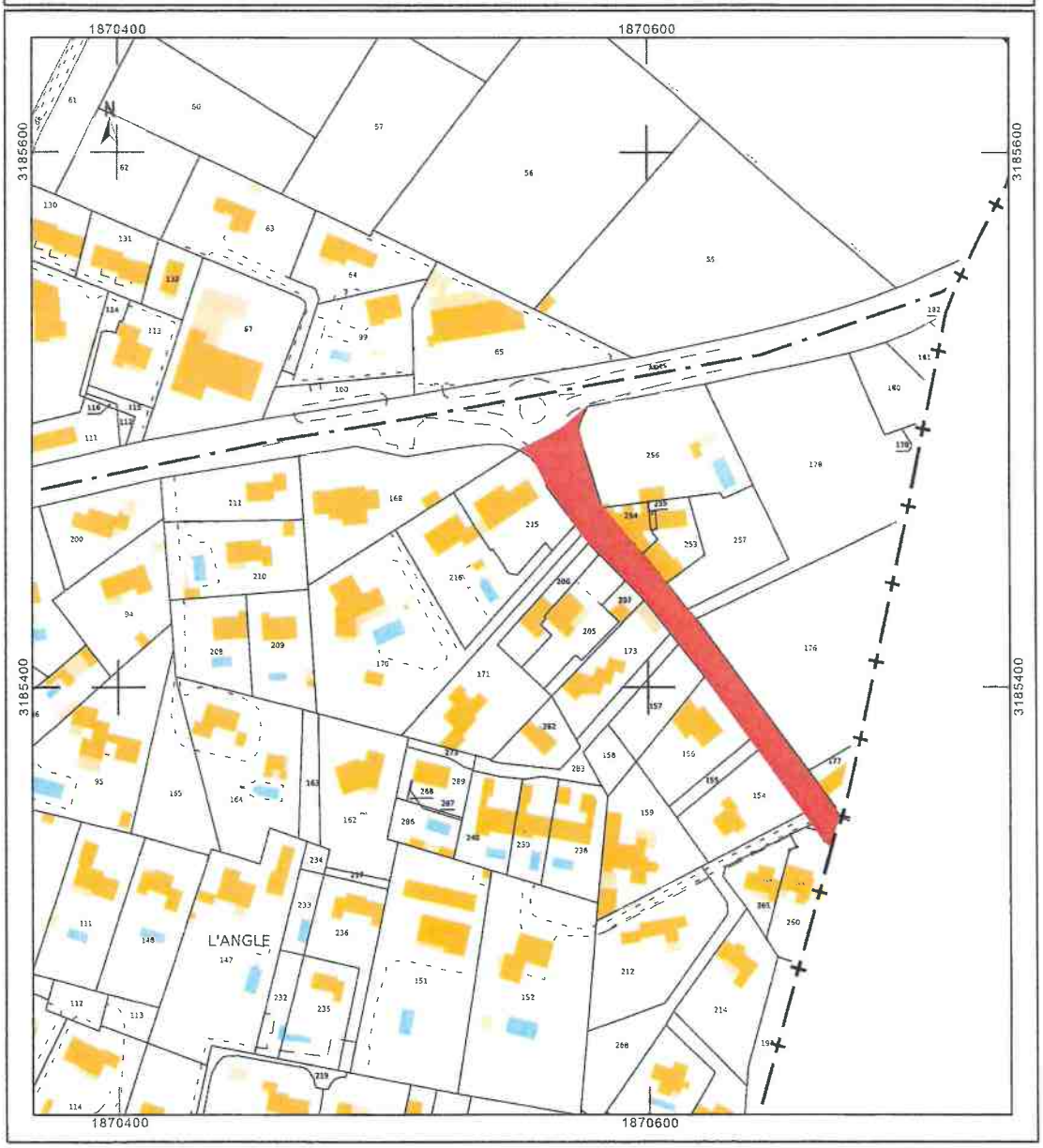

Chemin des Cléments

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin des Cléments

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

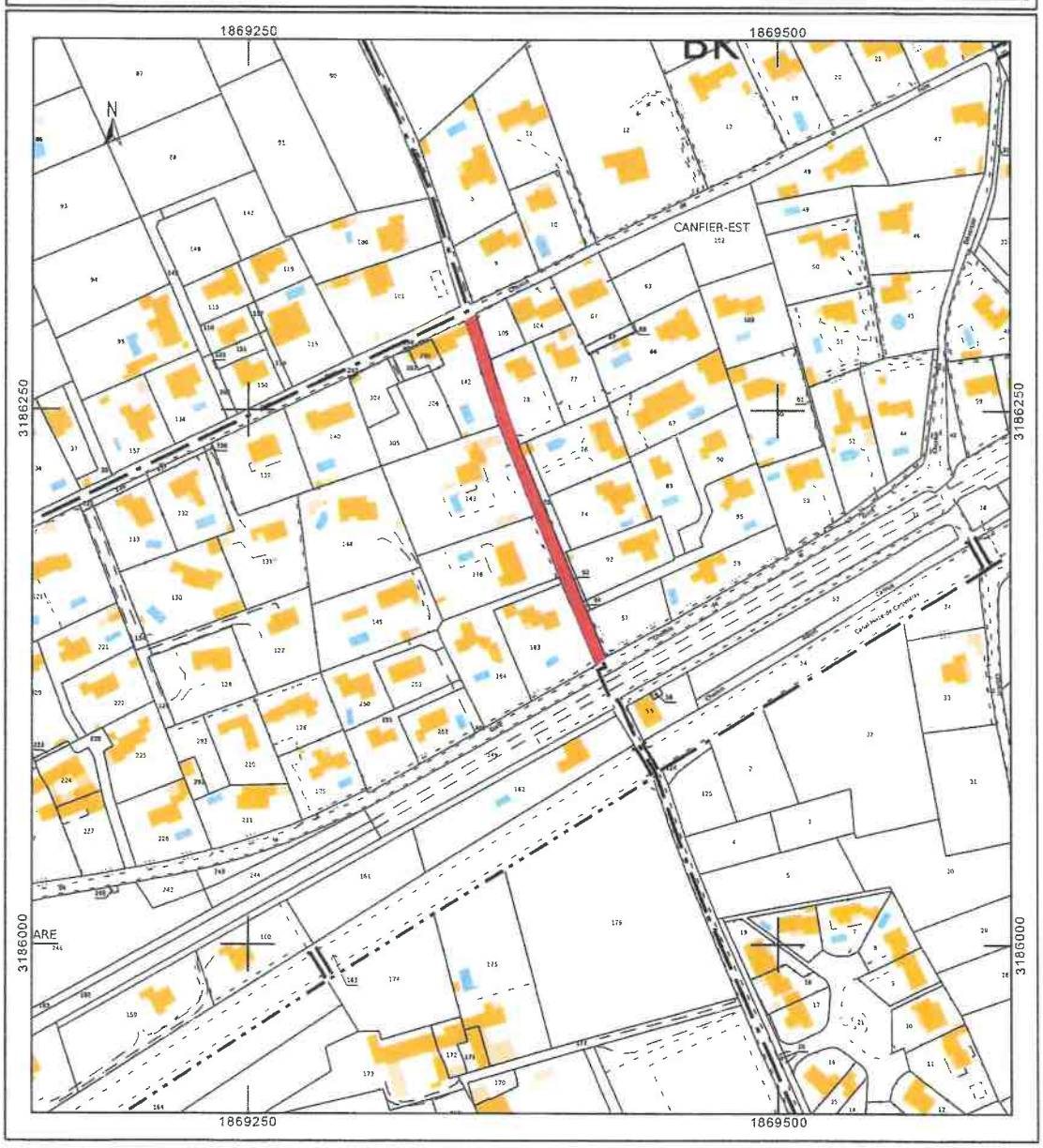

Chemin des Peupliers

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin des Peupliers

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

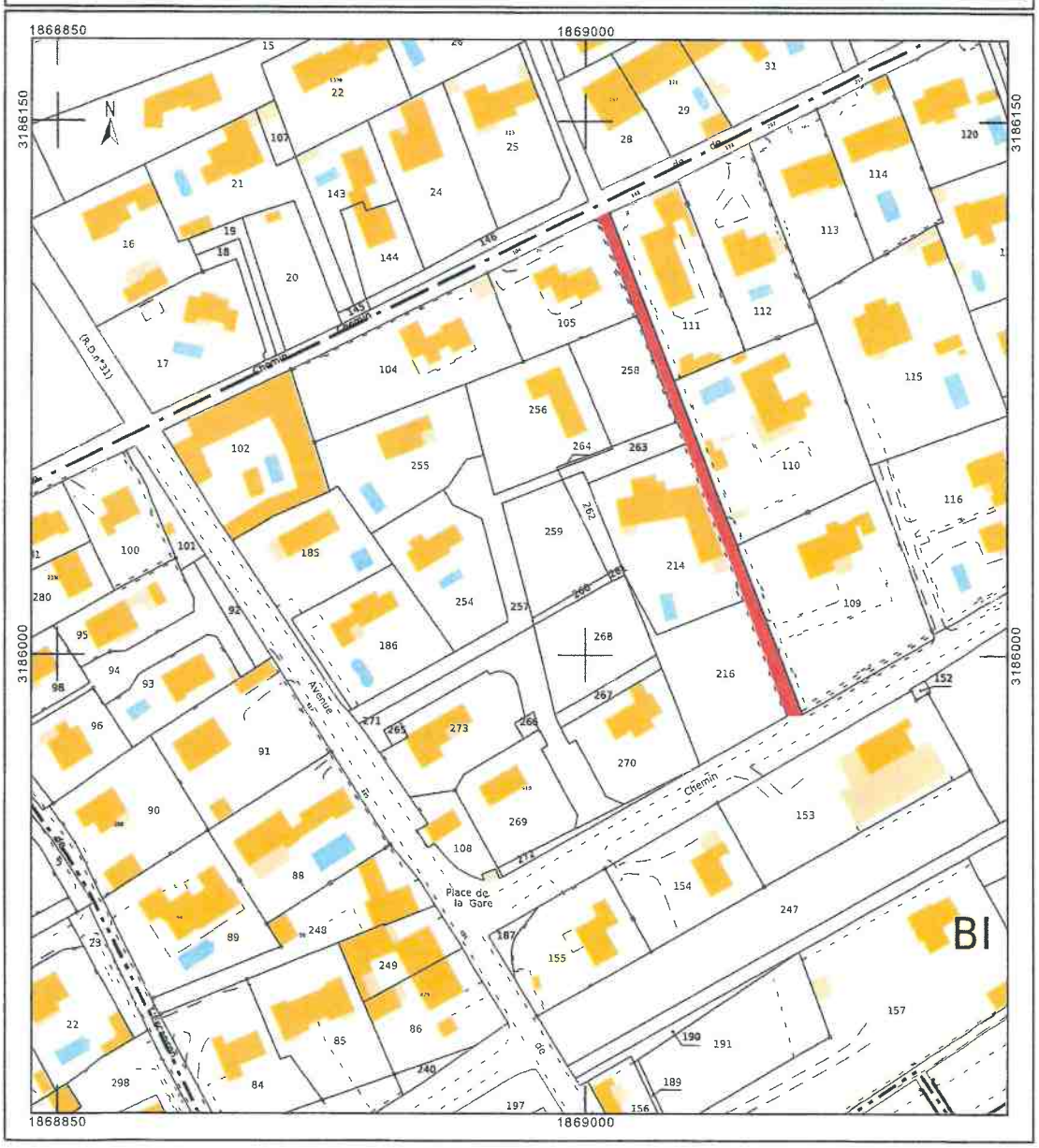

Chemin du Déversoir

Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BK
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Chemin du Déversoir

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
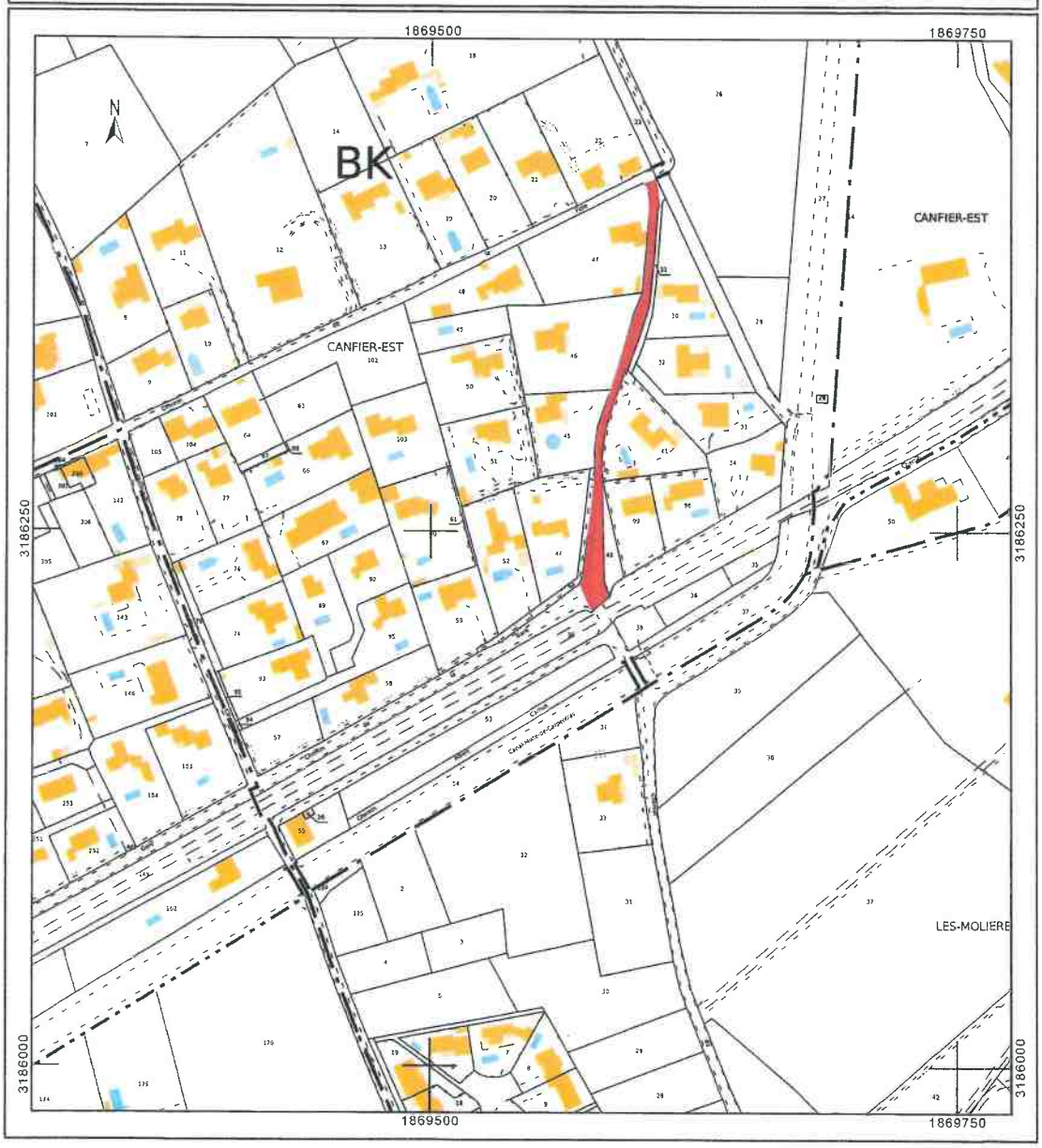
cadastre.gouv.fr